



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2022-098

PUBLIÉ LE 29 MARS 2022

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone /

13-2022-03-29-00002 - Arrêté portant délégation de signature à **??** Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE, **??** Directrice du Secrétariat Général
Commun **??** du département des Bouches-du-Rhône (2 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2022-03-29-00002

Arrêté portant délégation de signature à
Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE,
Directrice du Secrétariat Général Commun
du département des Bouches-du-Rhône



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun

**Service du Patrimoine Immobilier et de la Logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Mireille JULIEN
Tél: 04 84 35 48 50
mireille.julien@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à **Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE**,
Directrice du Secrétariat Général Commun
du département des Bouches-du-Rhône

Le Préfet
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des Secrétariats Généraux Communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant nomination de Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE** en qualité de Directrice du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, Directrice du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer tous actes administratifs, arrêtés, décisions, circulaires, rapports et correspondances relevant des missions réalisées au titre :

* de la gestion budgétaire et financière,

* de la gestion des achats,

- * de la gestion immobilière,
- * de la logistique, l'accueil et la gestion du courrier et du parc automobile,
- * du numérique et des systèmes d'information et de communication,
- * et de la gestion des ressources humaines.

Article 2

Délégation est donnée à Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, Directrice, à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles relevant du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône.

Article 3

Dans le cadre des délégations consenties aux articles 1 et 2 et sous l'autorité de Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, Directrice, délégation de signature est également donnée à Monsieur **Laurent BIANCONI**, Directeur Adjoint, à l'effet de signer la totalité des actes relevant du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône.

Article 4

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, Directrice, peut, par arrêté pris en mon nom, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs pour les domaines relevant de leur activité au sein du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône.

Article 5

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 29 mars 2022

Le Préfet,

Signé

Christophe MIRMAND